

AGSY

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue Coursalon, 18000 BOURGES
443 537 022 RCS BOURGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2025

Le 23 mai de l'an deux mille vingt-cinq, à la suite de la signature des ordres de mouvement portant cession de 100% des actions de la société, les associés de la Société AGSY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents :

- **La Société ECCO**, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Yves LE GOFF, titulaire de 30 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Adrien LE GOFF**, titulaire de 19 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Madame Dominyka LE GOFF**, titulaire de 51 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie LE GOFF, en sa qualité de Présidente non associée de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Modifications statutaires suite au changement de Présidente et aux cessions d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Paraphe Initial apl Paraphe

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Sylvie LE GOFF de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Dominyka LE GOFF

Née le 7 novembre 1989 en LITUANIE

De nationalité lituanienne

Demeurant 12 route de Mehun, BOURGNEUF, 18110 SAINT ELOY DE GY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Dominyka LE GOFF accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de supprimer les articles 27 et suivants des statuts afin de supprimer notamment la nomination de l'ancienne présidente sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle de la nouvelle présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la cession de la totalité des titres détenus par Madame Sylvie LE GOFF aux nouveaux associés, décide de procéder à la mise à jour de l'article 7 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

*« Le capital social est fixé à la somme de **DIX MILLE EUROS (10 000 €)**, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, numérotées 1 à 100, entièrement libérées. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

Paraphe Initial apl Paraphe



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la Présidente démissionnaire.

Sylvie LE GOFF
Associée Unique et Présidente démissionnaire
« Bon pour démission des fonctions de Présidente »

Signé par :

DE840E25F82E4D0...

Société ECCO
Yves LE GOFF

DocuSigned by :

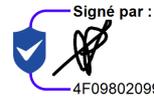
B9190D4B5E5E40F...

Dominyka LE GOFF
Nouvelle Présidente
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Signed by :

189FCFECFA3F440...

Adrien LE GOFF

Signé par :

4F098020994544D...